

Argumentaire

POUR UNE CLINIQUE DE L'AUTISME

La proposition de loi du député UMP du Nord Pas-de-Calais, Daniel Fasquelle, « visant l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes, la généralisation des méthodes éducatives et comportementales, et la réaffectation des financements existants à ces méthodes », a provoqué une grande émotion, non seulement auprès des professionnels impliqués dans l'accueil, le soin et l'accompagnement des sujets autistes, mais aussi des parents dont les enfants (jeunes ou moins jeunes) sont accueillis en structure psychiatrique ou médico-sociale.

Quelques jours plus tard, la presse se fait l'écho d'un rapport de la Haute Autorité en santé (HAS), qui sera rendu public le 6 mars prochain, qui porte la disqualification sur les interventions fondées sur les approches psychanalytiques et sur la psychothérapie institutionnelle dans le traitement de l'autisme, en invoquant une absence de données permettant de soutenir la pertinence de ces interventions. Les conclusions de ce rapport vont de paire avec un projet de reconversion des structures sanitaires en structures à vocation comportementale et éducative. Le démenti apporté par l'HAS n'a pas levé les inquiétudes des professionnels, des familles et des patients attachés au maintien d'une pluralité des offres de soins.

En réponse à ce projet, la présidente de l'UNAPEI, Christel Prado, citée par Mondial Infos, a pris position contre la proposition de loi de M. Fasquelle. Elle relève : « Interdire une forme d'accompagnement ne sert à rien et est clivant. (...). Si l'autisme est la grande cause 2012, c'est pour développer la recherche et permettre de répondre au mieux aux besoins des personnes autistes le plus précocement possible. » Et elle conclut : « il est tout à fait prématuré d'en tirer quelconques conclusions. »

Une autre personnalité, Mme Edwige Antier, député UMP, pédiatre, a également clairement exposé son désaccord dans une lettre ouverte à son collègue : « Laisser croire que les pratiques psychanalytiques sont utilisées au détriment des accompagnements comportementalistes des patients est un procès extrêmement dangereux. [...] Entrer au niveau parlementaire dans un débat de choix médical est nocif pour les patients et pour leurs familles. [...] S'immiscer dans le travail multidisciplinaire de l'équipe en charge à ce moment déjà angoissant, ne rend pas service à ces enfants. »

Les deux arguments invoqués pour justifier l'arrêt des pratiques psychanalytiques et de la psychothérapie institutionnelle : celui d'une causalité « neuro-développementale » de l'autisme, et celui d'une « efficacité validée scientifiquement » des méthodes dites « intensives » de conditionnement comportemental, ces deux arguments sont loin, en réalité, de faire l'unanimité dans la communauté scientifique. La cause de l'autisme garde tout son mystère.

Les cliniciens observent une pluralité des formes d'autisme qui les conduit à privilégier les approches thérapeutique, éducative et pédagogique qui respectent la singularité de chaque cas, ainsi que la particularité de l'environnement tant familial que social. La réduction du traitement de l'autisme à une seule méthode de conditionnement comportemental porte en germe la déshumanisation de la psychiatrie du XXIème siècle.

Cet après midi de formation témoignera du travail des professionnels de la psychiatrie et du médicosocial auprès des autistes. Nous verrons – en suivant la vie de deux hôpitaux de jour et d'un IME, *le Courtil* - comment une pratique à plusieurs, orientée par le discours analytique, permet d'inscrire le sujet dans son histoire afin qu'il trouve sa place dans le monde. Pour conclure, laissons la parole à une autiste célèbre, Temple Grandin : « Les personnes qui m'ont le plus aidée ont toujours été les plus créatives et les moins attachées aux conventions¹ ».

Comité d'organisation : Dr J. Couture ; Dr C. Grosbois, E. Guillot, A.Houel, Dr V. Pera

¹ Grandin T., *Penser en images*, Odile Jacob, Paris, 1997, p. 114.

L'entrée est gratuite dans la limite des places disponibles.

Inscription obligatoire

N° de Formation Continue : 23 27 014 52 27

L'inscription par courriel est obligatoire auprès de :

benoit.dupuis@chs-navarre.fr

avant le 5 avril.

Pour tout renseignement concernant l'inscription, adresser un courriel à

benoit.dupuis@chs-navarre.fr

Programme de la conférence

- 13h00 :** *Café d'accueil*
13h30 : *Discours d'ouverture :*
Jean Marc KILLIAN, Dr Valérie PERA,
Dr Yves VASCHALDE, Eric ZULIANI
3 politiques (à confirmer)
- 14h15 :** *Introduction de l'Après midi* par Eric GUILLOT
Présentation de l'Autisme par Eric ZULIANI
- 14h45-15h30 :** *Cas clinique n° 1 : Les petits, l'HDJ de Louviers*
Président de séance : Dr Claire DELORME,
Discutants : Eric ZULIANI et Antoine HOUEL
- 15h 30-16h 15 :** *Cas clinique n°2 : Ados « Se faire un corps »*
Président de séance : Marc CHRETIENNE
Discutants : Bernard SEYNHAEVE et Eric GUILLOT
- 16h15 :** *Pause*
- 16h30-17h15 :** *Cas Clinique n°3 : Le courtil*
Président de séance : Dr Francine GIORNO,
Discutants : Dr Marie Hélène DOGUET et Dr Valérie PERA
- 17h15-17h30 :** *Clôture* par le Dr Hervé ABEKHZER
17h30 : *Collation*

Les intervenants à la conférence sont :

- L'HJ Adolescents du CHS,
 - L'HJ Enfants de Louviers du CHS,
 - Le Courtil (Etablissement Belge sur l'Autisme)
- Avec le soutien et l'aide*

de la Direction du CHS de Navarre et du Conseil Général de l'Eure

**POUR UNE CLINIQUE DE
L'AUTISME**



Œuvre réalisée par un enfant de l'hôpital de jour de Louviers

Le Mardi 10 avril 2012

à la salle de conférence

du CONSEIL GENERAL de l'EURE
boulevard Georges CHAUVIN - 27000 EVREUX

13H00 - 17H30